

OBJET

**FINANCES - Rapport
sur l'évolution du
montant des attributions
de compensation.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
01/12/21

Date d'affichage :
13/12/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 74

Quorum : 25

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers
votants : 69

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 7 décembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Christophe FRANCOIS, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, M. Damien SEBBE, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Chantal ZIMMERMANN suppléante de M. Fabien BLONDEL, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Luc COLLIER, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Patrick JULIEN représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Jocelyne DOGNA représenté(e) par M. Thierry DEFRANCE, M. Damien NICOLAS représenté(e) par M. Sylvain VAN HEESWYCK, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Aïssata SOW représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Françoise JACOB, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Monique BRY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Selon l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, V 2°, le président d'un EPCI est tenu de présenter tous les cinq ans un rapport sur l'évolution

du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées à l'EPCI. Ce rapport fait l'objet d'un débat au sein de l'EPCI et d'une délibération spécifique.

Au cours de la période de cinq ans écoulée, le Conseil a eu à se déterminer à deux reprises sur le montant des attributions de compensation, en dehors de l'inscription annuelle au budget primitif du montant pour chaque commune de l'attribution de compensation :

- Par délibération du 18 septembre 2017, sur la révision libre des attributions de compensation justifiée par l'harmonisation sur l'ensemble du territoire communautaire de la compétence « contingent SDIS », sur la base du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 27 juin 2017 ;
- Par délibération du 16 décembre 2019, sur la révision libre des attributions de compensation justifiée par l'harmonisation sur l'ensemble du territoire communautaire de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines », sur la base du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 23 septembre 2019.

L'harmonisation sur l'ensemble du territoire communautaire de la compétence « contingent SDIS » n'a entraîné aucune modification du montant des attributions de compensation.

L'harmonisation sur l'ensemble du territoire communautaire de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » a entraîné une modification du montant de l'attribution de compensation de dix-neuf communes pour une réduction du solde net entre les Attributions de compensation versées et les Attributions de Compensation perçues de 79 843 €.

Par ailleurs, d'autres surcoûts liés à la fusion, ont été pris en charge par la Communauté d'agglomération sans actualiser les attributions de compensation des communes :

- L'extension de la compétence transports au Sud du territoire,
- L'harmonisation des abattements intercommunaux de Taxes d'Habitation,
- L'extension de la Dotation de solidarité communautaire.

Evolution globale du montant des attributions de compensation :

	2017	2018	2019	2020	2021
Attributions de Compensation versées par l'EPCI	12 429 056,67	12 429 056,67	12 429 056,67	12 355 520,59	12 355 520,59
Attributions de Compensation perçues par l'EPCI	157 572, 99	157 572, 99	157 572, 99	163 879, 91	163 879, 91
<i>Solde</i>	12 271 483,68	12 271 483,68	12 271 483,68	12 191 640,68	12 191 640,68

En euros.

Ayant entendu le rapport de Madame la Présidente

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de la présentation du rapport quinquennal et de la tenue du débat sur l'évolution du montant des attributions de compensation compte tenu des éléments développés.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 3 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Julien CALON, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20211207-55471-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13 décembre 2021

Publication : 13 décembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation